



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
COHESION SOCIALE**

N° Spécial

21 Septembre 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 21 Septembre 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS N° 2020-075	14.09.2020	Arrêté portant contribution financière de l'Etat au fonctionnement de la mission de correspondant départemental de la plateforme nationale d'écoute maltraitance «3977» exercée par le conseil départemental des Hauts-de-Seine.	3



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Arrêté DDCS n°2020-075 du 14 septembre 2020 portant contribution financière de l'Etat au fonctionnement de la mission de correspondant départemental de la plateforme nationale d'écoute maltraitance « 3977 », exercée par le conseil départemental des Hauts-de-Seine.

N° SIRET : 229 200 506 00157
N° Tiers CHORUS : 2100039852

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2019 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté PCI n° 2020-81 du 24 août 2020 portant délégation de signature des actes administratifs à madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté PCI n° 2020-82 du 24 août 2020 portant délégation de signature financière à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées au budget de l'Etat,

Vu l'instruction ministérielle DGAS/2A/2007/112 du 22 mars 2007 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance,

Vu les subdélégations d'autorisation de programme individualisées reçues sur le Budget Opérationnel de Programme 157 du budget de l'Etat pour l'année 2020,

Considérant la demande de contribution financière présentée par le conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre de sa mission de correspondant départemental de la plateforme nationale d'écoute maltraitance « 3977 », datée du 4 août 2020,

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'Etat contribue à la mission de correspondant départemental de la plateforme nationale d'écoute maltraitance créée le 5 février 2008 dans le cadre du lancement du numéro 3977, exercée dans les Hauts-de-Seine par le conseil départemental depuis le 1^{er} septembre 2014.

Les objectifs généraux de l'action financée sont :

- la mission de suivi et de gestion des situations relayées par le numéro 3977,
- l'écoute, le diagnostic et les aides aux personnes âgées et aux personnes handicapées victimes de maltraitance et à leur entourage,
- le renseignement, par le correspondant départemental, du système d'information partagé avec le 3977 aux fins de statistiques locales et nationales sur les situations signalées et les suites apportées.

ARTICLE 2 : Sur l'exercice 2020, et pour la période s'étalant du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus, une contribution financière de l'Etat d'un montant de **sept mille cinq cents euros (7 500,00 €)** est attribuée au conseil départemental des Hauts-de-Seine (pôle solidarités – direction de l'autonomie).

Cette contribution financière fera l'objet d'un versement unique au compte bancaire suivant :

Titulaire du compte : Paierie Départementale des Hauts-de-Seine			
Domiciliation : Banque de France – Nanterre La Défense			
Code Banque	Code Guichet	N° de compte :	Clé RIB
30001	00936	D920 0000000	03
IBAN : FR30 3000 1009 36D9 2000 0000 003			

ARTICLE 3 : Cette contribution financière est imputée sur le programme 157 (« Handicap et Dépendance »), action 13-02 (« Maltraitance ») du budget de l'Etat :

Centre financier :	0157-CDSDD-92
Code activité :	015701130215
Catégorie de produit :	07.02.05
Centre de coût :	DDSS092092
Domaine fonctionnel :	0157-13-02

Le comptable assignataire est le directeur régional des Finances publiques de Paris et d'Ile-de-France.

ARTICLE 4 : Le conseil départemental des Hauts-de-Seine Seine (pôle solidarités – direction des solidarités territoriales) s'engage à faciliter le contrôle par la direction départementale de la cohésion sociale (D.D.C.S), tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de l'utilisation de la participation attribuée et d'une manière générale, de la bonne exécution de l'action financée. En contrepartie de cette contribution financière, le conseil départemental devra ainsi :

- transmettre à la D.D.C.S un bilan d'activité de sa mission de correspondant départemental de la plateforme nationale d'écoute maltraitance « 3977 » exercée en 2019 durant le premier semestre 2021,
- communiquer sans délai à la D.D.C.S tout élément nouveau susceptible d'avoir un retentissement important sur la réalisation de l'action financée,
- communiquer toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile pour apprécier la bonne exécution de l'action financée.

ARTICLE 5 : En cas de non-exécution ou d'exécution partielle de l'action financée pour quelque cause que ce soit, ou de modification substantielle, l'Etat peut émettre un ordre de reversement au Trésor Public de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du présent arrêté.

Nanterre, le 14 septembre 2020

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale
de la Cohésion sociale,



Jeanne DELACOURT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>